

TABLEAU DES PRIMES PAR 7 JOURS					
TAUX AU 2022-01-01					
	Individuel	Monoparental	Familial		
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE					
Base obligatoire	23,66 \$	35,49 \$	59,15 \$		
Facultatif 1	1,48 \$	2,22 \$	3,70 \$		
Facultatif 2	2,77 \$	4,15 \$	6,91 \$		
Facultatif 3	7,16 \$	10,74 \$	17,89 \$		
Facultatif 4	1,64 \$	2,46 \$	4,10 \$		
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	6,71 \$	10,19 \$	16,90 \$		
RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE					
DE LONGUE DURÉE	1,114% du traitement				
RÉGIME D'ASSURANCE VIE					
Vie de base de la personne adhérente					
10 000 \$ de protection	0,19 \$				
25 000 \$ de protection	0,74 \$				
Vie additionnelle de la personne adhérente					
et de la personne conjointe					
(par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la					
personne adhérente)					
Moins de 30 ans		0,007 \$			
30 à 34 ans	0,007 \$				
35 à 39 ans	0,010 \$				
40 à 44 ans	0,013 \$				
45 à 49 ans	0,021 \$				
50 à 54 ans	0,034 \$				
55 à 59 ans	0,060 \$				
60 à 64 ans	0,083 \$				
65 à 69 ans	0,118 \$				
70 à 74 ans	0,147 \$				
75 ans ou plus	0,316 \$				
Vie de base de la personne conjointe					
10 000 \$ de protection	0,28 \$				
20 000 \$ de protection	0,56 \$				
Vie de base des enfants à charge					
5 000 \$ de protection	0,12 \$				
10 000 \$ de protection	0,24 \$				

Notes:

- La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur.
 La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
- 2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisit par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
- 3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.
- 4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de cette année civile.
- 5) La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces primes.



TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS					
TAUX AU 2022-01-01					
	Individuel	Monoparental	Familial		
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE					
Base obligatoire	47,31 \$	70,98 \$	118,29 \$		
Facultatif 1	2,96 \$	4,44 \$	7,40 \$		
Facultatif 2	5,53 \$	8,29 \$	13,82 \$		
Facultatif 3	14,31 \$	21,47 \$	35,78 \$		
Facultatif 4	3,27 \$	4,91 \$	8,19 \$		
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	13,41 \$	20,38 \$	33,79 \$		
RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE					
DE LONGUE DURÉE	1,114% du traitement				
RÉGIME D'ASSURANCE VIE					
Vie de base de la personne adhérente					
10 000 \$ de protection	0,37 \$				
25 000 \$ de protection	1,48 \$				
Vie additionnelle de la personne adhérente					
et de la personne conjointe					
(par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la					
personne adhérente)					
Moins de 30 ans	0,013 \$				
30 à 34 ans	0,014 \$				
35 à 39 ans	0,019 \$				
40 à 44 ans	0,026 \$				
45 à 49 ans	0,041 \$				
50 à 54 ans	0,068 \$				
55 à 59 ans	0,119 \$				
60 à 64 ans	0,166 \$				
65 à 69 ans	0,235 \$				
70 à 74 ans	0,293 \$				
75 ans ou plus	0,632 \$				
Vie de base de la personne conjointe					
10 000 \$ de protection	0,56 \$				
20 000 \$ de protection	1,12 \$				
Vie de base des enfants à charge					
5 000 \$ de protection	0,24 \$				
10 000 \$ de protection	0,48 \$				

Notes:

- La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur.
 La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
- 2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisit par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
- 3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.
- 4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de cette année civile.
- 5) La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces primes.